

92

Légation de Suisse

Paris, le 8 Juin 1933.

en *M. de Stouff*
 France (*H. Kappeler a parti le copie*)

Réf. à rappeler: 10/6.

s.d.XII.L.5/33

Votre B 31/1 F.5 - CL.



Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 2 de ce mois, au sujet de la situation, de plus en plus inquiétante, des employés d'hôtel suisses en France et tout particulièrement dans la région des Alpes-Maritimes.

La lettre que M. le Consul Vicarino vous a adressée dépeint, hélas! fort exactement un état de choses contre lequel nous luttons en vain depuis des mois. Hier soir, je me suis rendu, une fois de plus, chez le Directeur du Service compétent au Quai d'Orsay, M. Campana, dont je dois reconnaître la bonne volonté. Cette fois, j'ai dû lui parler dans les termes les plus énergiques et les plus nets, en ne lui cachant pas que nous allions au devant d'une situation pouvant devenir fort grave. Je lui ai rappelé également notre désir d'obtenir enfin la réponse tant retardée à ma démarche de principe en l'affaire des employés d'hôtel suisses.

M. Campana a dû m'avouer sans ambages que tous ses efforts se heurtaient à la résistance passive des ministères techniques. Vous pensez bien que je n'ai pu me déclarer satisfait de cette réplique déconcertante. M. Campana n'a vu d'autre issue que de me recommander d'aller voir directement M. Paul-Boncour pour lui exposer nos griefs légitimes.

Département Politique Fédéral,

Berne.



C'est à cette démarche pressante que je devrai sans doute me résoudre incessamment. Vous m'obligeriez vivement en me faisant savoir si vous approuvez mon projet et en me communiquant, le cas échéant, les arguments nouveaux que j'aurais à faire valoir vis-à-vis du Ministre des Affaires Etrangères. Le moment me paraît venu de ne laisser aucun doute sur les mesures que nous pourrions être appelés à prendre en Suisse au cas où nos revendications continueraient à se heurter à un mur.

Je vous avoue que je suis profondément peiné de l'incohérence de plus en plus manifeste entre les dicastères des diverses administrations françaises entre les mains desquels se joue le sort d'un grand nombre de nos compatriotes. A tout instant, je constate que des assurances formelles de Ministres responsables ne sont pas tenues et que leurs directives, même lorsqu'elles sont données, ne parviennent souvent pas au service compétent.

A l'issue de mon entretien avec M. Campana, je suis allé voir le Nonce Apostolique, Mgr. Maglione. J'ai été amené à échanger avec lui des réflexions fort mélancoliques sur les difficultés que rencontrent nos démarches dans les domaines les plus divers. Le Nonce m'a déclaré; en me citant plusieurs exemples, que lui aussi faisait continuellement les mêmes expériences qu'il attribue à la désagrégation des pouvoirs publics en France.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

Dumant